REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **12 octobre 2018**

Compte rendu affiché le **19 octobre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **05 octobre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN, Nassima KAOUAH à Stéphane GOMEZ, Bernard GENIN à Mustafa USTA, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI, Sacha FORCA à Philippe MOINE, Batoul HACHANI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Morad AGGOUN**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Objet :

18.10.0995
Subvention pour les associations sportives scolaires

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 24 OCT. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) a pour objectif d'assurer le développement des activités physiques et sportives dans les établissements du second degré, de promouvoir des liaisons actives avec l'environnement sportif et culturel existant et de favoriser le développement de la vie associative.

Par délibération du 13 octobre 2010, il avait été décidé le principe d'une subvention annuelle aux associations scolaires du district de Vaulx-en-Velin de l'UNSS sur la base de 9 euros par élève licencié, que nous proposons de maintenir en 2018.

Il est proposé d'attribuer à l'UNSS, pour chacun des Collèges et des Lycées de Vaulx-en-Velin, une subvention d'un montant total de 7 911euros, calculés sur la base des 879 élèves licenciés UNSS pour la saison 2017-2018.

La dépense sera imputée dans le Chapitre 65 article 6574 du BP 2018.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'approuver les montants de subventions aux associations sportives de chaque établissement secondaire pour l'année 2018.

Subvention UNSS - Collèges et Lycées

Établissements	Nombre de licenciés	Montant alloué (9€ par Licencié)
H. BARBUSSE UNSS CES Barbusse	131	1179 €
J. DUCLOS Association sport CES Duclos	80	720 €
Aimé Césaire Association sportive Aimé Césaire	278	2502 €
P. VALDO Association sportive Valdo	207	1863 €
S. Lagrange Association sportive du collège S. Lagrange	20	180 €
L.E.P. Les CANUTS Association sportive les Canuts	27	243 €
Lycée R. DOISNEAU Association sportive LEGT	136	1224 €
TOTAL	879 licenciés	7911 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
Considérant l'intérêt de la collectivité de favoriser le développement des activités physiques et sportives dans les établissements du second degré ;

Entendu le rapport présenté le 12 octobre 2018 par Kaoutar DAHOUM, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ d'approuve les montants de subventions aux associations sportives de chaque établissement secondaire pour l'année 2018, tels que définis dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 41
Votes Contre :
Abstention :

➢ approuve les montants de subventions aux associations sportives de chaque établissement secondaire pour l'année 2018, tels que définis dans le tableau joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY